/ Initiales président / Secrétaire général

70

#### **LE MERCREDI 16 MARS 2022**

## PROVINCE DE QUÉBEC

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

#### **COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du conseil d'administration du susdit centre de services scolaire, situé au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, tenue via la plateforme *Teams*, le mercredi 16 mars 2022, à 19 h 45, à laquelle sont présents :

**Parents** Communauté Personnel Marie-Pier Blais Jean Beauchamp Julie De Courval Maxime Frappier **Daniel Cooke** Pierre Daoust Catherine Lamarche Karine Lemire Andréanne Desforges Geneviève Morin Arianne Pallagross Renée-Claude Lapointe Pascale Peterson Maryse Renaud

Absences: Gabrielle Bruneau, Natacha Thibault

# Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général

Nancy Morin, directrice générale adjointe

Jasmin Bellavance, secrétaire général et directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire

Sébastien Bujold, directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire

Patrick Courville, directeur du Service des ressources éducatives

Annie Damphousse, directrice du Service des ressources matérielles (quitte à 20 h 19) Julie Leclair, directrice du Service des ressources humaines

M. Daniel Cooke préside la séance. Il déclare la séance ouverte.

M. Pierre Daoust demande qu'une minute de silence soit observée pour le peuple ukrainien. La minute de silence est observée par le conseil d'administration.

# ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

# **RÉSOLUTION CA-2021-035**

Il est proposé par monsieur Jean Beauchamp et appuyé par madame Geneviève Morin;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JANVIER 2022

## **RÉSOLUTION CA-2021-036**

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Karine Lemire;

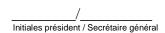
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 janvier 2022 soit approuvé tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les membres du conseil d'administration ayant reçu une copie au moins six heures ayant la séance.

# **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### Rapport du directeur général

Souligne l'inauguration, le 12 mars dernier, de la Salle Desjardins de la Petite-Nation. Il rappelle que près de 1,8 million \$ a été investi pour le réaménagement de la salle.





#### **RAPPORT ANNUEL 2020-2021**

Le directeur général présente les résultats obtenus par le centre de services scolaire en regard des objectifs mesurables prévus au plan d'engagement vers la réussite.

Le rapport annuel 2020-2021 est disponible sur le site web du CSSCV (www.csscv.qc.ca).

LOCATION ET INSTALLATION DE LOCAUX MODULAIRES À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU - ADJUDICATION

## **RÉSOLUTION CA-2021-037**

Attendu l'appel d'offres public ALL-21-030-MD-1 pour la location de dix classes modulaires pour l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

AMB Tresec Inc.	5 858 000,00 \$
3010, Montée Saint-François	
Laval (Québec) H7C 0K7	
DMA Construction	. 14 582 400,00 \$
901, boul. St-Joseph, suite 100	, .
Gatineau (Québec) J8Z 1S8	

Attendu la recommandation de la firme FCSD architecture + design;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Catherine Lamarche et appuyé par madame Arianne Pallagrossi;

QUE le contrat pour la location de dix classes modulaires à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau, soit octroyé à la firme AMB Tresec Inc., pour la somme de cinq millions huit cent cinquante-huit mille de dollars (5 858 000,00 \$) taxes exclues.

# **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LOCATION ET INSTALLATION DE LOCAUX MODULAIRES À L'ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR, À GATINEAU - ADJUDICATION

# **RÉSOLUTION CA-2021-038**

Attendu l'appel d'offres public ALL-21-021-MD-1 pour la location de quatre classes modulaires à l'école du Sacré-Cœur, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

AMB Tresec Inc.	1 998 000,00 \$
3010, Montée Saint-François	
Laval (Québec) H7C 0K7	
SMS Dion Inc.	2 240 000 00 €
31/13 2/1011 1116	2 248 UUU,UU \$
94, avenue du Lac #120	. 2 248 000,00 \$

Attendu la recommandation de la firme FCSD architecture + design;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par monsieur Maxime Frappier;



72

QUE le contrat pour la location de quatre classes modulaires à l'école du Sacré-Cœur, à Gatineau, soit octroyé à la firme AMB Tresec Inc. pour la somme d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars (1 998 000,00 \$) taxes exclues.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU CENTRE ADMINISTRATIF, À GATINEAU - ADJUDICATION

# **RÉSOLUTION CA-2021-039**

Attendu l'appel d'offres public MMB-21-030-ST-1 visant l'aménagement d'un nouveau stationnement pour le centre administratif du CSSCV;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

 1071295 Canada Inc. (Infratek Construction)
 507 780,00 \$

 4-303, chem. Industriel
 Gatineau (Québec) J8R 0C6

 Polane Inc.
 608 938,57 \$

621, rue Vernon Gatineau (Québec) J9J 3K4

Attendu la recommandation de la firme FCSD architecture + design;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke et appuyé par madame Pascale Peterson;

QUE le contrat pour l'aménagement d'un nouveau stationnement au centre administratif du CSSCV soit octroyé à la firme 1071295 Canada Inc. (Infratek Construction) pour la somme de cinq cent sept mille sept cent quatre-vingt dollars (507 780,00 \$) taxes exclues.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE DE L'AILE A À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU - ADJUDICATION

#### **RÉSOLUTION CA-2021-040**

Attendu l'appel d'offres public MMB-21-030-TT-1 pour la réfection de la toiture, Aile A, Bassins B64, B65, B66, B67, B68, B69 de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;

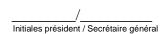
Attendu les offres reçues et ouvertes :

Attendu la recommandation de la firme FCSD architecture + design;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par madame Julie De Courval;





QUE le contrat pour la réfection de la toiture, Aile A, Bassins B64, B65, B66, B67, B68, B69 de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin soit octroyé à la firme 2413-2276 Québec Inc. (Couvreur Rolland Boudreault), pour la somme de cinq cent quinze mille trois cent dollars (515 300,00 \$) taxes exclues.

# **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Annie Damphousse quitte, il est 20 h 19.

#### RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS - ADOPTION

#### **RÉSOLUTION CA-2021-041**

Attendu les termes du Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs actuellement en vigueur;

Attendu la modification apportée à l'alinéa 92 de l'article 6.2 dudit règlement;

Attendu la recommandation favorable émise par le comité des ressources humaines lors de sa rencontre du 16 février 2022;

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif de gestion (CCG) lors de la consultation virtuelle effectuée conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Arianne Pallagrossi;

QUE le Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs soit adopté tel que déposé, le tout conformément aux dispositions prévues à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (Réf. Recueil de gestion – Secrétariat général).

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 - PROJET

# **RÉSOLUTION CA-2021-042**

Attendu que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* définit notamment que le conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

Attendu que le projet de calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023 prévoit la tenue de 6 rencontres ordinaires;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame Maryse Renaud et appuyé par madame Andréanne Desforges;

QUE le calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023 soit adopté tel que ci-après défini :

31 août 2022	9 novembre 2022
18 janvier 2023	15 mars 2023
3 mai 2023	21 juin 2023

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

# POLITIQUE RELATIVE À L'ATTRIBUTION ET À L'UTILISATION DES CARTES DE CRÉDIT - ADOPTION

# **RÉSOLUTION CA-2021-043**

Attendu le projet de Politique relative à l'attribution et à l'utilisation des cartes de crédit,

Attendu que cette politique vise à actualiser et à simplifier le processus de demande d'approvisionnement pour certains types d'achats;

Attendu que la Loi sur l'administration fiscale et la Loi sur l'administration financière encadrent les types de paiements et les volumes de transactions en lien avec ce projet de politique;

Attendu les discussions et la recommandation formulées par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 9 février 2022;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité de vérification le 7 mars 2022;

Attendu la consultation effectuée auprès des différents syndicats;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Pascale Peterson et appuyé par monsieur Jean Beauchamp;

QUE le conseil d'administration adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « Politique relative à l'attribution et à l'utilisation des cartes de crédit », le tout tel que déposé (Réf. : Recueil de gestion - 5232-06-01);

QUE ladite politique entre en vigueur le jour de son adoption.

# **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

DÉCLARATIONS D'ENGAGEMENT QUANT AUX NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉPÔT

#### **RÉSOLUTION CA-2021-044**

Attendu que l'article 457.8 de la *Loi sur l'instruction publique* permet au ministre de l'Éducation d'établir, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration;

Attendu que le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars dernier;

Attendu qu'en vertu de l'article 4 dudit règlement, chaque membre du conseil d'administration doit signer une déclaration où il s'engage à respecter et à promouvoir le respect des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables;

Attendu que la déclaration de chacun des membres du conseil d'administration doit être formellement déposée devant le conseil d'administration;

Attendu le dépôt, en liasse, de la déclaration signée par chacun des membres du conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Karine Lemire;

QUE le conseil d'administration prenne acte de la déclaration formulée par chacun de ses membres formalisant leur engagement respectif à connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui leur sont applicables ainsi que leur engagement individuel à les respecter et à en promouvoir le respect.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**75** 

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CARREFOUR CULTUREL ESTACADE QUANT À L'UTILISATION ET LA GESTION DE L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – MANDAT DE NÉGOCIATION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

# **RÉSOLUTION CA-2021-045**

Attendu les termes de la résolution CA-2020-055 intitulée : « Protocole d'entente entre le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées et le Carrefour culturel ESTacade – renouvellement »:

Attendu que ce renouvellement vient à échéance au 31 mars 2022;

Attendu les démarches de négociation entreprises avec le Carrefour culturel ESTacade quant à l'élaboration d'un nouveau protocole d'entente;

Attendu le projet de protocole présenté;

Attendu les discussions et recommandations formulées par l'École secondaire Hormisdas-Gamelin et par le Service des ressources matérielles;

Attendu la recommandation du directeur du Secrétariat général, des communications et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Maxime Frappier et appuyé par madame Julie De Courval;

QUE le directeur du secrétariat général, des communications et du transport scolaire soit mandaté afin de terminer les négociations, en collaboration avec l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, quant aux derniers ajustements à apporter au protocole d'entente à intervenir;

QUE le directeur général soit, et est par la présente, autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente à intervenir avec le Carrefour culturel ESTacade dont le contenu sera substantiellement conforme au projet de protocole d'entente déposé;

QUE le directeur général soit également autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées tout autre document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# DÉNOMINATION DE LA SCÈNE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN - APPROBATION

## **RÉSOLUTION CA-2021-046**

Attendu les termes de la résolution CA-2021-045 intitulée : « Protocole d'entente avec le Carrefour culturel ESTacade quant à l'utilisation et la gestion de l'auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin – mandat de négociation et délégation de signature »;

Attendu les dispositions prévues à l'article 7.2.1 dudit protocole d'entente qui prévoit que le Carrefour culturel ESTacade peut, à la suite d'une entente avec ou des commanditaires majeurs, nommer certains lieux liés à l'auditorium;

Attendu que conformément audit article 7.2.1, les dénominations doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration;

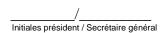
Attendu que la dénomination proposée est la suivante :

Scène IN médias ;

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par madame Karine Lemire;

QUE le conseil d'administration approuve la dénomination proposée par le Carrefour culturel ESTacade, le tout conformément à l'article 7.2.1 du protocole d'entente intervenu avec l'organisme.

# **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX QUANT À LA LEVÉE D'UNE CLAUSE DE DROIT DE PREMIER REFUS CONCERNANT L'IMMEUBLE AUPARAVANT CONNU COMME ÉTANT L'ÉCOLE CENTRALE

## **RÉSOLUTION CA-2021-047**

Attendu les termes de la résolution 58 (2011-2012) du Conseil des commissaires intitulée : « Acte notarié de cession de l'école Centrale à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix – délégation de signature »;

Attendu que ledit acte notarié a été reçu devant Me Louis-Philippe Robert, notaire, le 15 mai 2012 et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau le 16 mai suivant, sous le numéro 19 061 478;

Attendu que ledit acte notarié contient une clause de droit de premier refus pour le centre de services scolaire où la municipalité « s'engage et s'oblige à offrir prioritairement cet immeuble [au CSSCV] si elle désire aliéner ledit immeuble »;

Attendu que la municipalité a informé le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées qu'elle explore un projet pour cet immeuble qui serait au bénéfice de la communauté;

Attendu que la municipalité souhaite savoir si le CSSCV serait disposé à renoncer à ce droit et, si oui, à quelles conditions;

Attendu que le CSSCV est ouvert à renoncer à ce droit, sous réserve de la présentation d'un projet plus étoffé par la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix;

Attendu la recommandation du directeur du Secrétariat général, des communications et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Maryse Renaud;

QUE le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées confirme son ouverture à lever son droit de premier refus prévu audit acte notarié advenant qu'un projet au bénéfice de la communauté y soit implanté et que ledit projet amènerait la municipalité à céder l'immeuble auparavant connu comme étant l'école Centrale;

QUE la levée éventuelle du droit de premier refus demeure conditionnelle à la présentation d'un projet plus étoffé par la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix et fasse l'objet d'une seconde résolution du conseil d'administration du CSSCV.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

## **RÉSOLUTION CA-2021-048**

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke et appuyé par madame Catherine Lamarche;

QUE la séance soit levée.

# <u>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</u>

Il est 20 h 39.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 4 mai 2022 via la plateforme *Teams*.

**Daniel Cooke,** Président du CA

Jasmin Bellavance, Secrétaire général